



Mairie de LE TORQUESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil treize, le treize février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Sylvain MARIE**.

Étaient présents : M. Sylvain MARIE, M. Gérard BOURG, Mme Marie-Christine DEROCHE-REHEL, M. Xavier DUCY, Mme Thérèse GUILLARD, M. Cyril REMEUR, Mme Jeanne GONCALVES, Mme Pierrette LAVAL, M. Philippe BECQUEMONT, Mme Mauricette HENRI.

Étaient absents excusés : M. Jacques AUBER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Mauricette HENRI.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-004 : Programme travaux voirie 2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de poursuivre la réfection des voies communales et qu'une étude faite par la DDTM Nord Pays d'Auge porte sur la VC n°4 Gardin Bourges et le Chemin des Toutains divisé en trois sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le devis de de la DDTM pour la réfection de la VC n° 4 sur une longueur de 640 mètres du Gardin Bourges pour un montant de 46 000 euros HT.
- Accepte le devis de la DDTM pour la réfection de la 2è partie du Chemin des Toutains avec pose de caniveaux pour une longueur de 300 mètres pour un montant de 34 900 euros HT.
- Dit que la somme sera inscrite au budget 2013.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférant à ces travaux.
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR 2013 pour la réfection de ces deux voies communales.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-005 : Choix de l'entreprise pour les travaux de reprise de concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour le reprise des concessions dans le cimetière communal.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres : L'entreprise LEBLOIS environnement pour un montant de 28 120 euros HT et la société ELABOR pour un montant de 26 556 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise ELABOR pour un montant de 26 556 euros HT pour les travaux de reprise des

concessions dans le cimetière communal.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-006 : Choix de l'entreprise pour l'achat des panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cinq devis ont été demandés pour la mise en oeuvre de la nouvelle numérotation des voies et des habitations de la commune.

Deux entreprises ont répondu : ADEQUAT pour un devis de 5 830 euros HT et la société NADIA pour un montant de 3 755 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'accepter le devis de l'entreprise NADIA pour un montant de 3 755 euros HT pour la mise en place de la numérotation et de la nouvelle signalétique des voies communales.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-007 : Participation de la commune pour l'organisation d'une manifestation

Madame Henri informe le conseil municipal qu'une fête est organisée pour le départ de plusieurs membres de l'association "La Fraternelle".

Une participation de la commune est demandée pour cette manifestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de participer à la manifestation de l'association "La Fraternelle" en s'associant aux frais de restauration.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-008 : Bail précaire pour création d'une entreprise

Une demande pour la location d'une pièce de l'ancien logement communal a été déposée en mairie. Le demandeur souhaite y installer son entreprise.

La délibération est ajournée.

Le conseil municipal demande un complément d'information auprès du demandeur afin de déterminer la nature de l'activité que cette personne souhaite développer. Cette délibération est remise à une prochaine réunion du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2013-009 : Subvention association "Basket sans frontières"

Madame Pierrette LAVAL expose les actions proposées par cette association et demande qu'une subvention leur soit accordée pour l'organisation d'un voyage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 euros pour l'association "Basket sans frontières"

10 VOTANTS
8 POUR
2 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

Une balise pour signaler le virage sur la route de Saint-Hymer sera installée prochainement.

Concernant la buse cassée au niveau du puits, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure est mise en oeuvre entre Orange et ERDF.

Un devis pour l'éclairage de l'abribus est demandé auprès du SDEC.

Madame Goncalves informe l'ensemble du conseil que Madame Duchaire va écrire un article sur les tombes et cimetières du secteur. Celui-ci sera publié dans le Pays d'Auge. Elle demande qu'un article soit rédigé sur Dodier, peintre inhumé dans le cimetière communal.

Par ailleurs, Madame Goncalves demande s'il est possible de faire figurer le Haras du Cercle dans les activités proposées par le site internet de la commune.

Elle évoque également le nouveau comité de jumelage qui vient d'être élu et les activités qui seront proposées au cours de l'année.

La parution du journal se fera dorénavant une fois dans l'année.